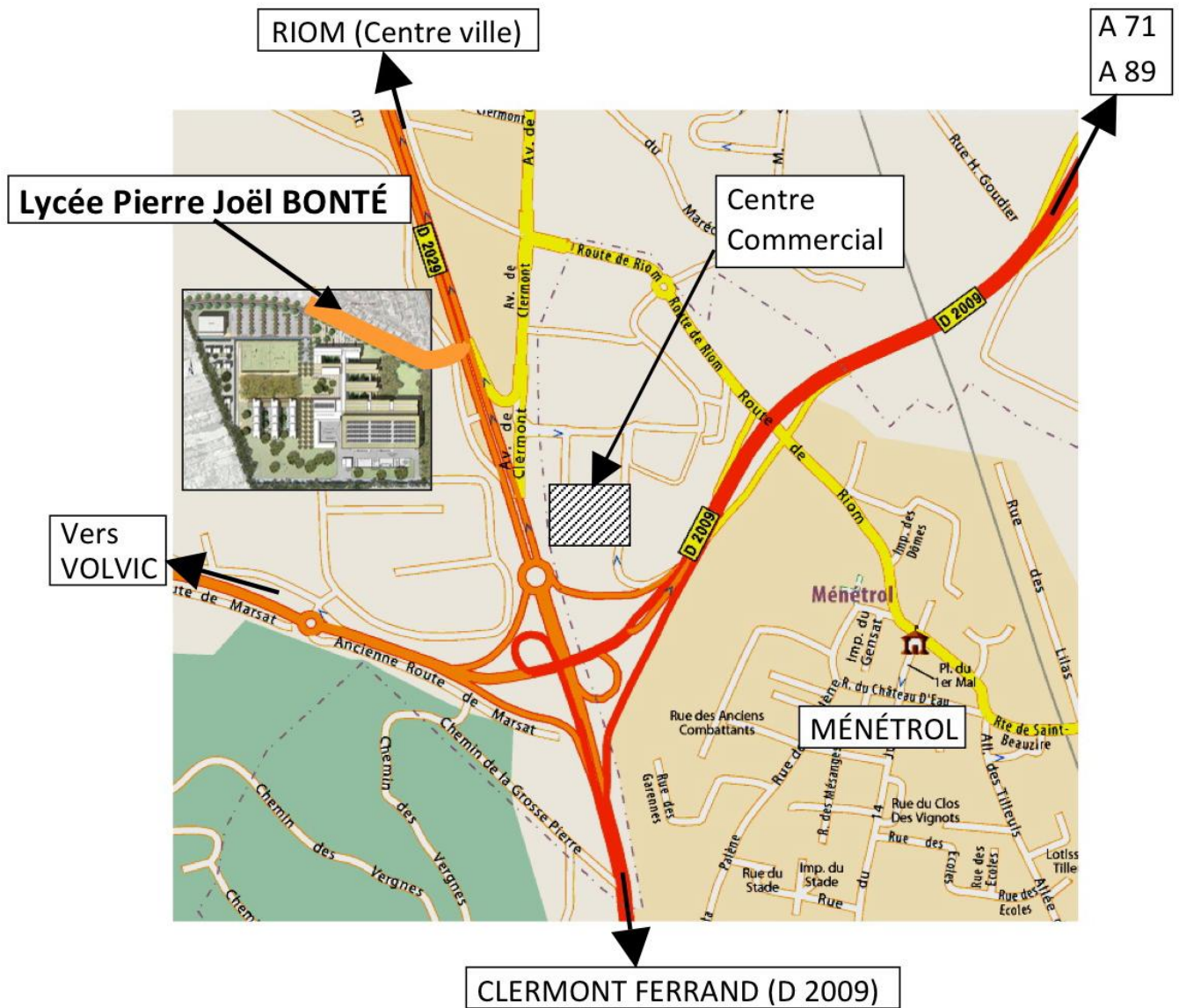


Situation et accès



LYCÉE Pierre-Joël BONTÉ

2 avenue Averroès

63201 RIOM CEDEX

Téléphone : 04 73 671 671

Télécopie : 04 73 671 672

Courriel : 0631985R@ac-clermont.fr



**Formation
initiale**

**Formation en
alternance**

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR BÂTIMENT (BTS BAT)

Présentation générale

Le Technicien Supérieur participe à la construction ou à la rénovation des bâtiments.
Ses domaines d'intervention sont :

- les études techniques
- la préparation du chantier
- la conduite et la gestion du chantier

Conditions d'admission

Cette formation d'une durée de deux ans est accessible aux élèves titulaires :

- d'un Bac technologique S.T.I. 2D
- d'un Bac général S profil sciences de l'ingénieur
- d'un Bac professionnel du Secteur BTP

Poursuites d'études

- Licence Professionnelle : 1 an après le BTS
- Licence, Master en Institut Universitaire Professionnalisé (IUP) : 1 ou 3 ans après le BTS
- Diplôme d'Ingénieur : 3 ans après le BTS

Débouchés

Sur Chantier :

- Chef d'équipe
- Chef de chantier
- Aide conducteur
- Conducteur de travaux

En bureau d'étude :

- Projeteur – Dessinateur

Administrations, Collectivités territoriales :

- DIR, RFF, OPHIS

Contenu de la formation



La technologie :

- La résistance des sols (géotechnique) et des matériaux
- La mécanique des structures (résistance des matériaux et des milieux, utilisation du béton, contrôles et mesures)
- La technologie des constructions (étude approfondie de tous les matériaux utilisés), étude du terrassement, des fondations, réalisation des ouvrages, aspect normatif des constructions
- La réalisation de documents graphiques

L'exploitation des phases de préparation et de réalisation :

- Dans le cadre de la préparation, l'étudiant apprend à :
 - réaliser et étudier le budget prévisionnel du chantier
 - choisir les moyens humains, les matériels et les matériaux
 - ordonnancer les tâches
 - établir le calendrier de réalisation
 - visiter les sites et effectuer les sondages
 - appliquer les consignes d'hygiène et de sécurité
- Dans le cadre de la réalisation, il est formé à la conduite des travaux :
 - Respecter le budget, le planning
 - contrôler et animer des équipes
 - superviser toutes les étapes d'un chantier de bâtiment
 - faire le lien entre tous les corps de métier



Rythme de formation :

La formation se déroule sur 2 ans. Elle est dispensée en deux versions :

Formation initiale :

- **Un stage milieu professionnel d'une durée de 8 semaines en fin de première année est obligatoire. Il peut se dérouler en France ou à l'étranger.** Il donne lieu à un rapport d'activités. La soutenance de ce rapport à l'oral fait partie intégrante de l'examen.

Formation en alternance :

- Les cours sont dispensés par l'Unité de Formation par Apprentissage (UFA) durant 1330 h réparties en 20 semaines de 35 h la 1^{ère} année et 18 semaines de 35 h la 2^{ème} année
- Le rythme de l'alternance se partage, dans l'ensemble, entre des périodes de formation de 4 à 5 semaines en entreprise et de 4 à 5 semaines de cours au lycée

Horaires hebdomadaires

Disciplines	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Culture générale et expression	3 h	3 h
Anglais	2 h	2 h
Mathématiques	3 h	3 h
Sciences physiques appliquées	2 h	2 h
Enseignements techniques et professionnels : - Dimensionnement et vérification d'ouvrage du bâtiment - Conception d'ouvrages du bâtiment - Étude économique et préparation du chantier - Suivi de chantier - Implantation - essai	22 h	22 h
Accompagnement Personnalisé	2 h	2 h
Total	34 h	34 h
<i>Enseignement facultatif : Langue Vivante 2</i>	1 h	1 h

Examen

Épreuves	Unités	Coef .	Forme	Durée
E1 - Culture générale et expression (écrit)	U1	4	Ponctuelle écrite	4 h
E2 - Anglais	U2	2	CCF (1) (2 situations)	
E3 - Mathématiques et sciences physiques appliquées		4		
Sous épreuve : Mathématiques	U31	2	CCF (1) (2 situations)	
Sous épreuve : Sciences physiques appliquées	U32	2	CCF (1) (2 situations)	
E4 - Étude Technique		6		
Sous épreuve : Dimensionnement et vérification d'ouvrages du bâtiment	U41	2	Ponctuelle écrite	4 h
Sous épreuve: Conception d'ouvrages du bâtiment	U42	4	Ponctuelle orale	45 mn
E5 - Étude économique et préparation de chantier	U5	6	Ponctuelle orale	1 h
E6 - Conduite de chantier		6		
Sous épreuve : Suivi de chantier	U61	2	Ponctuelle orale	30 mn
Sous épreuve : Implantation - Essais	U62	4	CCF (1) (2 situations)	
Épreuve facultative de langue vivante (autre que l'anglais)	UF1		Ponctuelle orale	20 mn

(*) : Hors anglais (seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte)

(1) : Contrôle en Cours de Formation